



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n°20C/07/02 Annule et remplace la précédente suite à une erreur administrative sur le vote n'affectant pas le résultat de ce vote.

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 décembre 2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 59
29 janvier 2021	En exercice : 77	Pouvoirs : 10 Votants : 69

Objet : Tarifs du service de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 59 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, LEFEBVRE François, MICHEL Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre, BOURGEOIS Jérôme.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME LEQUEN Astrid et M. BIZET Régis

Le président Frans DESMEDT demande au vice-président, Olivier DE BEULE, de présenter ce point.

Celui-ci indique qu'il n'y a pas de changement dans les tarifs qui sont ceux indiqués dans le projet de délibération.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents moins deux (2) voix « contre »,

FIXE les tarifs du service d'assainissement collectif applicables au 1^{er} janvier 2021 selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Communes	Abonnement (€ HT / semestre)	Redevance (€ HT/ m ³)
Airion Avrechy Saint-Rémy-en-l'Eau Valescourt Fournival	12,50 €	1,60 €
Moyenneville Wacquemoulin	14,00 €	1,31 €
Montiers La Neuville-Roy Pronleroy Cressonsacq	15,00 €	3,27 €
Maignelay-Montigny	12,50 €	1,55 €
Tricot	-	0,30 €
Courcelles-Epayelles	12,00 €	4,96 €
Dompierre Ferrières Crèvecœur- le-Petit Godenvillers	20,46 €	3,59 €
Saint-Just-en-Chaussée	-	1,41 €
Ravenel	-	1,43 €
Plainval	-	2,56 €
Rouvillers	-	3,00 €
Le Plessier-sur-Saint-Just	-	1,47 €

DECIDE de maintenir les montants des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des « forfaits pour nouveaux branchements » votés antérieurement par les communes et les syndicats.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 29 janvier 2021

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20201217-20C0702-AR-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021